

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***21093092***Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur**26 JUL 2021**
Greffe

Pour le Greffier

N° d'entreprise : **0402 532 380**

Nom

(en entier) : **BRICOMAT SOMBREFFE**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE ANONYME**Adresse complète du siège : **CHAUSSÉE DE GEMBLOUX 31, 5140 SOMBREFFE****Objet de l'acte : REGLES D'EVALUATION**

L'assemblée générale du 30 décembre 2020 décide à l'unanimité et ce avec effet immédiat de la résolution suivante :

Les règles d'évaluation suivante sont acceptées et seront reprises dans le livre d'inventaire:

Réduction de valeur sur stocks de :

- 25% les articles supprimés du référencement ;
- 25% les articles en catégorie H, articles sans rotation ;
- 50% les articles non mouvementés et non localisés devenus invendables.

Après avoir traité tous les points à l'ordre du jour, la réunion est clôturée

DUPIRE Philippe
Administrateur délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/08/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).